



DE LA FERME À L'ASSIETTE
Fruits, légumes et politiquess

Du 31 mai au 1^{er} juin 2021

#Fermealassiette

ACDFL
ASSOCIATION CANADIENNE
DE LA DISTRIBUTION

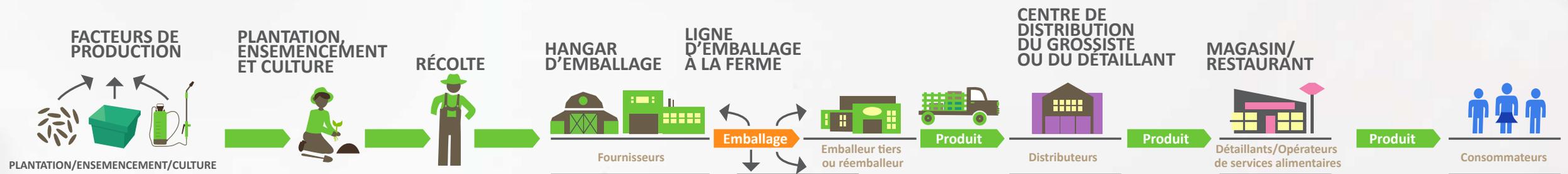

Conseil
canadien de
l'horticulture

DE LA FERME À L'ASSIETTE 2021

De la ferme à l'assiette, la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes contribue largement au PIB du Canada et à la création d'emplois d'un océan à l'autre. En cette Année internationale des fruits et légumes décrétée par l'ONU, nous sommes également fiers d'offrir aux Canadiens et à des familles partout dans le monde des produits alimentaires nutritifs et sûrs qui offrent des bienfaits exceptionnels pour la santé.

La pandémie mondiale de COVID-19 a causé des difficultés sans précédent pour les entreprises et les chaînes d'approvisionnement canadiennes, et le secteur des fruits et légumes frais ne fait pas exception. Pour stimuler la reprise économique du Canada, renforcer la sécurité alimentaire à l'échelle du pays et aider les Canadiens à remplir la moitié de leur assiette de fruits et de légumes, le gouvernement fédéral doit fournir le soutien nécessaire pour garantir la durabilité du secteur des fruits et légumes frais.

L'image ci-dessous illustre la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes au Canada. Nos organisations sont heureuses de vous présenter certaines des mesures que le gouvernement doit mettre en œuvre le plus rapidement possible pour aider chaque joueur de la chaîne d'approvisionnement à prospérer dans un monde post-pandémique.



Main-d'œuvre	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Durabilité	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Commerce et accès aux marchés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Innovation et infrastructure		✓	✓	✓	✓			✓
Mesures gouvernementales pour favoriser la reprise après la COVID	✓	✓	✓	✓			✓	✓
Stratégie en matière de données agricoles et agroalimentaires	✓	✓				✓	✓	✓
Fardeau réglementaire et consultation pertinente	✓	✓	✓			✓		✓
Gestion du risque d'entreprise		✓	✓					
Protection financière des vendeurs de fruits et légumes				✓	Impact ressenti		✓	Impact encouru
Protection des cultures	✓	✓						



CONTEXTE – IMPORTANCE

- Les outils de protection des cultures, comme les pesticides, les biopesticides et les organismes utiles, sont essentiels pour assurer la santé des cultures, la sécurité globale en matière d'alimentation et celle des Canadiens. Ils servent à contrôler tout insecte nuisible, maladie, plante et espèce envahissante affectant la qualité et la disponibilité des fruits et légumes.
- L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) est responsable de la réglementation, de l'inscription et de la réévaluation des ingrédients actifs dans les produits de protection des cultures. Les produits sont rigoureusement évalués avant et après la mise en marché pour en garantir la sécurité pour la santé humaine et environnementale.
- Le secteur des fruits et légumes soutient une approche modernisée du travail réglementaire de l'ARLA. L'ARLA doit disposer de données scientifiques à jour pour étayer ses décisions réglementaires.
- Le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a démontré sa capacité à collaborer avec les producteurs de fruits et de légumes en vue de résoudre d'épineux problèmes liés à la lutte antiparasitaire.
- Le Programme des pesticides à usage limité du CLA soutenu par les producteurs a permis de déposer plus de 2 300 nouvelles demandes d'homologation de produits antiparasitaires depuis 2003. Le Programme de réduction des risques liés aux pesticides, une autre initiative importante du CLA, vise à concevoir des solutions de rechange novatrices pour lutter contre les organismes nuisibles.
- Lorsque l'ARLA annule l'homologation de produits antiparasitaires et de méthodes d'utilisation de produits antiparasitaires à la suite d'une réévaluation, le CLA peut aider à trouver des solutions de rechange appropriées pour lutter contre les parasites et favoriser la concurrence des producteurs canadiens. Le budget du CLA n'a cependant pas été augmenté depuis plus de dix ans.
- Plus de 340 réévaluations ou évaluations spéciales sont actuellement réalisées par l'ARLA ou seront réalisées par l'ARLA au cours des cinq prochaines années. Le manque de ressources pour effectuer des évaluations rigoureuses et tirer des conclusions fondées sur la science et les données occasionnera des décisions préjudiciables pour les producteurs et l'économie canadienne.

MESURES REQUISES POUR AMÉLIORER LA SITUATION

- **Accroître d'urgence le budget du CLA de 5 millions de dollars tout en prévoyant des augmentations annuelles appropriées en fonction de l'inflation, pour favoriser la mise en œuvre de nouvelles méthodes d'utilisation de produits antiparasitaires et de stratégies de lutte antiparasitaire, et réduire l'arriéré de recherche causé par la pandémie de COVID-19.**
- **Accroître le financement essentiel accordé à l'ARLA et à ses initiatives, en particulier la nouvelle approche intégrée en matière de réévaluations.**
- **Octroyer un financement immédiat à l'ARLA pour qu'elle gère un programme national de surveillance de l'eau pour les résidus de pesticides afin de fournir des données importantes et fiables pour l'évaluation des risques et l'analyse des tendances. Alors que l'Agence canadienne de l'eau est en cours de développement, Environnement et Changement climatique Canada doit collaborer étroitement avec AAC et l'ARLA pour répondre aux besoins à long terme des producteurs canadiens.**

MESURES REQUISES POUR AMÉLIORER LA SITUATION



Restaurants Canada a déclaré que plus de **10 000 restaurants** de partout au Canada ont **fermé définitivement leurs portes** au cours de la dernière année – et ce chiffre devrait continuer de grimper à mesure que les programmes d'aide du gouvernement prennent fin.

CONTEXTE – IMPORTANCE

- La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI) n'est pas pratique pour les fournisseurs lorsque les acheteurs deviennent insolvable. La *Loi* permet aux fournisseurs de récupérer leur produit après une faillite, mais n'accorde aucun droit si le produit a été revendu, n'est plus identifiable ou n'est plus dans le même état. Puisque les fruits et légumes se gaspillent rapidement, ils peuvent rarement être repris.
- La disposition de la *Loi* de « super priorité » pour les agriculteurs ne s'applique pas aux fournisseurs, qui reçoivent régulièrement un paiement 30 jours (ou plus) après la livraison du produit. L'exigence selon laquelle le produit doit avoir été livré dans les 15 jours suivant la faillite pour être couvert par la super priorité signifie que la plupart des fruits et légumes frais ne sont pas protégés.
- Malheureusement, en ce moment, le contexte commercial lié à la COVID-19 conduit certaines entreprises à faillite, et il en sera de même pendant les deux prochaines années. Cette situation aura des répercussions financières sur la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes et, au bout du compte, sur les producteurs de fruits et légumes.
- La culture, la récolte, l'emballage et la vente de fruits et légumes comportent des risques et des coûts supplémentaires qui sont uniques au secteur de la production de denrées périssables. En outre, les revenus sont générés une fois le produit vendu et le paiement recueilli à la chaîne d'approvisionnement, longtemps après que l'agriculteur ou vendeur a transmis son produit. Les producteurs se retrouvent donc dans une situation de grande vulnérabilité.
- En plus de ne disposer d'aucune mesure de protection nationale, les vendeurs de fruits et légumes du Canada font maintenant face à des risques encore plus importants en ce qui a trait aux transactions de vente effectuées avec les États-Unis, l'un des plus grands partenaires commerciaux du Canada. À une certaine époque, nos producteurs et expéditeurs canadiens auraient bénéficié d'un traitement préférentiel aux États-Unis en vertu de la *Perishable Agricultural Commodities Act* (PACA), laquelle aurait répondu à un besoin criant en mettant à leur disposition des outils de paiement rapide en cas de faillite de l'acheteur. Les vendeurs canadiens doivent désormais verser un cautionnement égal au double de la valeur de leur expédition. En raison du volume élevé de produits vendus aux acheteurs américains, cette situation désavantage plusieurs entreprises canadiennes.
- Une fiducie statutaire réputée limitée au Canada semblable à la PACA, protégeant les vendeurs de fruits et légumes lors de faillites, réduirait les coûts potentiels pour les consommateurs, éviterait les complications du commerce transfrontalier avec les É.-U. et éliminerait un risque inutile pour les vendeurs de fruits et légumes.

- Prendre des mesures immédiates pour établir une fiducie statutaire réputée limitée qui protège les producteurs et les vendeurs de fruits et légumes lors de faillites.
- Adopter le projet de Loi sur la protection des fruits et légumes frais rédigé par Ronald C. C. Cuming, expert des lois canadiennes sur la faillite. Cette Loi relèverait du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et viendrait compléter la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI).
- Demander au ministère de l'Agriculture des États-Unis de restituer l'accès préférentiel du Canada à la PACA lors du dépôt du projet de loi.



CONTEXTE – IMPORTANCE

- Le secteur des fruits et légumes frais dépend des milliers de travailleurs qui viennent au Canada dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) afin de planter, de cultiver, de transformer, de récolter et de conditionner nos produits.
- Même avant la pandémie de COVID-19, la pénurie de main-d'œuvre dans l'horticulture était en voie de devenir une crise. D'ici 2025, il est attendu que le nombre d'emplois à combler atteigne les 46 500, la plus importante pénurie dans le secteur agricole.
- La nature saisonnière et à forte intensité de main-d'œuvre de bon nombre d'activités agricoles oblige le secteur de l'horticulture canadien à faire davantage appel aux travailleurs étrangers que d'autres segments de la production agricole. En effet, 43 % des travailleurs en horticulture viennent de l'étranger (comparativement à 17 % pour le reste du secteur agricole) et 61 % des horticulteurs embauchent des travailleurs étrangers (comparativement à 35 % pour le reste du secteur agricole). Notre secteur est donc grandement touché par les changements apportés aux exigences du Programme des TET ou les protocoles supplémentaires requis en raison de la COVID-19.
- Tout au long de la pandémie de COVID-19, les défis logistiques relatifs à l'embauche de travailleurs étrangers dans le cadre du Programme des TET ont mis en péril la production alimentaire, la sécurité alimentaire et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire au Canada.
- Les producteurs ont pris des mesures décisives et engagé des coûts supplémentaires considérables pour respecter les protocoles de la santé publique et protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs. Bien que le Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires ait été prolongé, la réduction de sa valeur laisser planer des incertitudes quant aux répercussions continues de ces coûts sur la production nationale.
- De la ferme à l'assiette, le secteur des fruits et légumes frais a développé des plans d'affaires et de nouvelles procédures liés à la COVID-19 afin de contrer la propagation du virus. Ces changements opérationnels sont nécessaires pour assurer le fonctionnement de notre chaîne d'approvisionnement essentielle tout en renforçant le moral du personnel et en maintenant un faible taux d'absentéisme. Toutefois, ils ont également entraîné une augmentation des coûts d'exploitation qui ne peut être absorbée de manière prolongée par le secteur pendant les mois à venir au cours desquels les protocoles de santé publique demeureront en vigueur.

MESURES REQUISES POUR AMÉLIORER LA SITUATION

- À court et à long terme, s'efforcer d'améliorer les normes de service et les délais de traitement des demandes présentées dans le cadre du PTAS et du volet agricole du PTET, notamment en veillant à ce qu'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) disposent de ressources suffisantes pour gérer efficacement le flux d'employés entrant en 2021.
- Reconnaître le caractère permanent des coûts croissants que les producteurs doivent engager en raison de la pandémie et fournir du financement supplémentaire pour compenser la perte de valeur du Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires.
- Prolonger le financement disponible dans le Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme afin d'aider les producteurs à gérer les coûts associés aux réformes du logement ainsi qu'aux exigences en matière de santé et de sécurité.
- Travailler avec les pays d'origine pour mettre en œuvre des mesures visant à rationaliser la collecte de données biométriques et améliorer les processus de demande de visa et de permis de travail.
- Maintenir l'accès à la Subvention salariale d'urgence du Canada jusqu'à ce que l'Agence de la santé publique du Canada déclare que la pandémie de COVID-19 est terminée. La SSUC s'est avérée d'une grande aide pour beaucoup de joueurs du secteur des fruits et légumes frais.



CONTEXTE – IMPORTANCE

- Le secteur des fruits et légumes appuie l'engagement de la Politique alimentaire pour le Canada à promouvoir la durabilité sociale, culturelle, environnementale et économique à long terme. Les partenariats avec les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent positionner le secteur pour une durabilité à long terme alors que nous nous efforçons de nous remettre des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19.
- Le Canada a eu la chance que les pires scénarios pour notre approvisionnement alimentaire ne se soient pas produits pendant la pandémie, mais cet accent renouvelé quant à notre chaîne d'approvisionnement alimentaire est l'occasion de mieux comprendre le rôle majeur que joue notre système alimentaire dans une économie saine et une population en bonne santé.
- Le secteur canadien des fruits et légumes frais joue un rôle de premier plan dans la promotion de la durabilité environnementale, notamment en adoptant des pratiques écologiques, en s'efforçant de réduire l'utilisation de plastiques inutiles et problématiques et en prenant des mesures pour réduire le gaspillage et d'autres problèmes d'efficacité, notamment à l'aide de l'Outil de réduction des pertes de l'ACDFL.
- Les joueurs du secteur agroalimentaire établissent des cibles ambitieuses et déploient de plus en plus de paramètres et de données de référence afin de réduire l'empreinte écologique de la préparation et de la distribution de produits alimentaires. Plusieurs partenaires privés et publics au Canada collaborent en vue de créer un indice national sur le rendement agroalimentaire étroitement lié aux activités connexes ayant lieu partout dans le monde.
- Il faut impérativement tenter de relever les défis posés par les pertes alimentaires au sein de la chaîne d'approvisionnement et le gaspillage alimentaire dans les foyers.
- L'emballage est un aspect important dans la protection de la sécurité et de l'intégrité de nos aliments et dans la réduction des déchets alimentaires en prolongeant la durée de conservation de nombreux produits.
- Une collecte efficace, harmonisée et rentable des matières recyclables dans les collectivités partout au Canada est absolument essentielle au soutien d'une économie circulaire. Sans cette infrastructure essentielle, le passage à des plastiques agricoles et à des emballages recyclables ou compostables dans le secteur des fruits et légumes s'avérera futile.

MESURES REQUISES POUR AMÉLIORER LA SITUATION

- Travailler avec les partenaires provinciaux et territoriaux et le secteur pour évaluer les répercussions de la COVID-19 sur le système alimentaire et entreprendre un examen de la manière dont le système alimentaire s'en est tiré pendant la pandémie, afin de s'assurer que le système alimentaire canadien est stable et fonctionne efficacement pour faire face aux crises futures.
- Reconnaître davantage les efforts du secteur agricole en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et fournir une rétroaction connexe ainsi qu'adopter des pratiques plus écologiques, y compris un système de compensation des émissions de carbone.
- Veiller à ce que tous les carburants utilisés pour les activités agricoles primaires, y compris à des fins de chauffage et de refroidissement, soient admissibles à des exemptions en amont en vertu de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* pour préserver la sécurité alimentaire et la concurrence des producteurs canadiens.
- Soutenir les initiatives, comme l'Indice national sur le rendement agroalimentaire, qui favorise l'engagement du gouvernement auprès des intervenants en vue d'atteindre nos objectifs de durabilité communs et de renforcer la position du Canada à titre de chef de file mondial de la durabilité agroalimentaire.
- Collaborer avec notre secteur afin de trouver des solutions fondées sur des données probantes qui tiennent compte des répercussions de la réduction des emballages plastiques sur la salubrité des aliments et la sécurité alimentaire et faire appel à une combinaison de solutions éducatives et novatrices et de cadre fédéral-provincial-territorial cohérent pour régler les problèmes systémiques des programmes de collecte, de recyclage et de compostage.
- S'engager à mettre en place un financement dédié à la recherche et à l'innovation dans le secteur pour faciliter la transition des plastiques inutiles et problématiques vers des options plus durables et plus écologiques.
- Investir des fonds et des ressources pour soutenir la réduction des pertes et des déchets alimentaires, notamment en poursuivant le travail réalisé dans le cadre du Programme de récupération d'aliments excédentaires et du Défi de réduction du gaspillage alimentaire.

Au sujet de l'ACDFL

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), dont le siège social se trouve à Ottawa, est un organisme à but non lucratif qui représente des entreprises actives dans la commercialisation de fruits et légumes frais au Canada, depuis les étapes de la production jusqu'à leur distribution aux consommateurs, couvrant l'ensemble du secteur des fruits et légumes. Les membres de l'Association comprennent les principaux producteurs, expéditeurs, emballeurs et négociants; importateurs et exportateurs; sociétés de transport et de logistique; courtiers, distributeurs et grossistes; détaillants et distributeurs de services alimentaires; et les exploitants et transformateurs de légumes et de fruits fraîchement coupés. Fondée en 1925, l'ACDFL est fière de représenter aujourd'hui les membres canadiens et internationaux qui sont responsables de 90 % des ventes de fruits et légumes frais au Canada. Pour de plus amples renseignements concernant les priorités relatives aux politiques de l'ACDFL, communiquez avec Shannon Sommerauer, directrice, Relations gouvernementales, à l'adresse ssommerauer@cpma.ca ou au 613-884-3567.

www.cpma.ca

À propos du CCH

Le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) est une association à adhésion volontaire établie à Ottawa, sans but lucratif, qui représente les cultivateurs de fruits et légumes de partout au Canada œuvrant dans la production de plus de 120 types de produits d'agriculture répartis dans plus de 14 237 fermes, avec des rentrées de fonds directement de la ferme de l'ordre de 5,4 milliards de dollars en 2019. Depuis 1922, le CCH s'est penché sur des enjeux importants ayant influé sur le secteur horticole du Canada, prônant une alimentation saine, salubre et durable, tout en s'assurant du succès et de la croissance de notre secteur. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les priorités relatives aux politiques de l'ACDFL, communiquez avec Jordan Boswell, gestionnaire intérimaire, Développement et recherche stratégique, à l'adresse jboswell@hortcouncil.ca.

www.hortcouncil.ca

ACDFL
ASSOCIATION CANADIENNE
DE LA DISTRIBUTION


Conseil
canadien de
l'horticulture

#Fermealassiette